

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Juin 2023**

Date de convocation :
1^{er} Juin 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°6015

OBJET :

**ACHAT D'UN INJECTEUR-
EXTRACTEUR**

L'an deux mil vingt-trois, 9 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M.MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, Mme MICHEL, M.BERTIN, M.GAVROY, Mme FRENOY, M.GRUAT-CHERRIOT, Mme LOPEZ, M.FEVRE, formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mmes DHOTEL, PASQUIER, PROTAT DEFRANCE - MM. METIN, PERRIER

Absents :

Pouvoirs : M. METIN à M.MARTIN, M.PERRIER à M.GAVROY, Mme DHOTEL à Mme CHARLOIS

Secrétaire de séance : Mme Denise CHARLOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de nettoyer les véhicules et les chaises des bâtiments, et ainsi de faciliter le travail des agents techniques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat d'un injecteur-extracteur,

DEMANDE à Monsieur le Maire une mise en concurrence des fournisseurs,

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur le Budget Investissement de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 9 Juin 2023

Le Maire,

Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.